

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0051542

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 506 Société : Royal MAROC

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN BEDDA JIL ALI

Date de naissance : 01/01/1942

Adresse : HABITUELLE N° 84893

Tél. : 0668118451 Total des frais engagés : 702,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19/09/10

Nom et prénom du malade : DR. QAREED DRIS

Lien de parenté : Même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : OPHTALMOLOGISTE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : TÉL. 0522 22 78 18

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 30 NOV. 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 29/11/123

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22-0051542

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 506

Nom de l'adhérent(e) : Ben Bedda

Total des frais engagés : 702,00

Date de dépôt : 29/11/23

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 09 2023	01		300,00	NPB 091317353-16 : 00167778900055 Tél: 0522 86 21 77 295, Bd. D'iss El Hedi CASABLANCA OPTALMOLOGISTE Dr QARFA DRIS

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE FAMILIALE SARL Hay M.Y. - Abdeallah Rue 191 25 Casa - Tél/0529 294 071</i>	<i>19/09/2013</i>	<i>4.02,76</i>
		<i>INPE: 092028166</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. QARFA Driss

OPHTHALMOLOGISTE

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
CATARACTE.GLAUCOME.STRABISME.

VOIES LACRYMALES.LASER.ANGIOPHYSIQUE



الدكتور القرفة إدريس

أخصائي أمراض وجراحة العيون
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع
أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

19/09/10

الدار البيضاء. في

Dr. Safraa
Driss

Me, 16th: Dr. Safraa
Mr X 20th
Mr CON, 08/10/20th

PHARMACIE FAMILIALE INARA
SARL AU
Hay MYY. Abdellah Rue 187
N°15 Casab - Tel: 032994850

20th: Dr. Safraa
Mr X 22th

Traitement à ne pas interrompre jusqu'au prochain contrôle dans 22th

35 laueibak

PHARMACIE FAMILIALE INDA
SARL AU
Hay Mly. Abdellah Rue 15
N°15 Casa - Tel: 0529 29 48 73

Dr. QARFA Driss
OPHTALMOLOGISTE
295, Bd. Driss El Hanafi - CASABLANCA
Tél: 0522 56 21 77
IMPE: 09 16 77 31 000 00 16 77 31 000

89, 0

402, 0



maxib

Dr. QARFA Driss
OPHTALMOLOGISTE
295, Bd. Driss El Hanafi - CASABLANCA
Tel: 0522 56 21 77
IMPE: 051 62 23 100 00 16 77 31 000

LOT
 PPC
 DHS

0540 00
2025 00
89, 00



8 032668 872288

d refreshing eye drops - Sodium Hyaluronate 0.2%

allergan



6 118001 251759

Collyre en solution, flacon de 3 ml
LUMIGAN® 0.1 mg/ml

nate 0.2% (w/v), Chamomile water, Witch-hazel water, Cornflower water, Dibasic sodium phosphate, Sodium chloride, Benzalkonium chloride, or injections.

containing Sodium Hyaluronate 0.2%.

solution in a bottle of 10 ml.

When should it be used?

Pure is an ophthalmic solution of Sodium Hyaluronate obtained by biotechnological synthesis. Sodium Hyaluronate is a substance that originates mucomimetic solutions, with optimal lubricant properties due to the viscosity of the solutions that result in a moisturizing effect and stabilization of the tear film.

The lubricant, moisturizing and protective qualities of Sodium Hyaluronate relieve irritation, dryness, burning and foreign body sensation due to environmental elements (wind, sun, smoke, dry air, dust), visual stress (excessive light and prolonged use of computers) and mechanical factors (contact lenses use, after ocular surgery), providing a long-lasting relief.

The presence of natural distilled waters (Chamomile, Witch Hazel and Cornflower), as vehicle agents, helps to give a pleasant sensation of freshness and wellness.

How much to use?

One drop in the eye one or more times daily, according to necessity.

Precautions and warnings

- The product is for external ophthalmic use only.
- Do not use if the container is damaged.